



## Remboursement de la mutuelle

Par **couète**, le **20/05/2011** à **08:00**

Bonjour,

Je me suis fait opérer le 8 mars, d'une hernie ombilicale suivie d'une petite plastie abdominale, la mutuelle de mon entreprise a pris en compte un peu plus de la moitié des frais. Une collègue de travail ayant fait la même intervention chez le même chirurgien a été remboursé pratiquement intégralement. Est-ce logique? Dois-je prendre contact avec la mutuelle pour avoir quelques explications? merci de vos conseils.

Par **chaber**, le **20/05/2011** à **09:51**

bonjour,

une mutuelle obligatoire d'entreprise garantit en principe les mêmes prestations pour tous.

il est difficile de répondre à votre question; chaque cas médical étant particulier

Existe-t-il un choix facultatif d'options complémentaires auquel votre collègue aurait adhéré et pas vous?

Quelles sont les garanties pour une intervention chirurgicale?

Quels sont les dépassements d'honoraire éventuels du chirurgien et de l'anesthésiste?

Est-ce le même chirurgien et le même anesthésiste qui sont intervenus?

Est-ce que votre plastie abdominale est identique à celle de votre collègue?

Par **mimi493**, le **21/05/2011** à **17:34**

Votre collègue est cadre et pas vous ?  
Vous avez été opéré dans le même service ?

Par **couète**, le **21/05/2011** à **20:10**

Bonsoir mimi493, ma collègue est préparatrice de commande comme moi, c'est elle qui m'a conseillé la clinique et le chirurgien, car il avait fait du très bon travail. j'ai été opérée par le meme chirurgien dans le meme service. bonne soirée. cordialement

Par **mimi493**, le **23/05/2011** à **23:34**

Vous aviez tous les deux un accord de prise en charge par l'assurance-maladie ?

Par **couète**, le **24/05/2011** à **07:58**

Bonjour, oui une partie de l'opération a été prise en charge pour moi et ma collègue également. Pas énormément, car la sécurité sociale à remboursé à hauteur de 200 euros. Pour ma collègue, notre mutuelle de société a pris le reste en charge pratiquement en sa totalité. Dois je appeler la mutuelle pour peut etre avoir une explication?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **08:13**

oui, vous verrez bien la réponse mais vous risquez qu'il vous oppose le secret professionnel vis à vis de votre collègue.  
Il faudrait relire votre contrat de mutuelle et celui de votre collègue, voir si vous êtes dans les mêmes options tous les deux

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **01:15**

A 1ère vue le dépassement d'honoraires devait être plus fort la 2è fois car le chirurgien a dû savoir que votre collègue avait été remboursée intégralement...